



la vie
LANDRÉENNE

★ *Bonnes fêtes* ★
de fin d'année ! ★

Décembre 2024 • N°612

05

Vœux 2025

08

La commune du Landreau 100% fibrée

14

Flash'back sur le 11 novembre

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} OCTOBRE 2024 À 19H

NOMBRE DE MEMBRES :

- en exercice 23
- présents 17
- pouvoirs 5
- votants 22

PRÉSENTS :

Richard ANTIER - Sabrina BONNEAU - Pierre-Yves CHARPENTIER - Céline CORBET - Gildas COUE - Saïd EL MAMOUNI - Damien FLEURANCE - Nathalie GOHAUD - Yolande GUÉRIN - Nathalie LE GALL - Philippe LE LOUARN - Stéphane MABIT - Jacques MONCORGER - Christophe RICHARD - Nathalie GOHAUD - Myriam TEIGNÉ - Vincent VIAUD

L'an deux mille vingt-quatre, le 1^{er} octobre, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Christophe RICHARD, Maire. Les membres du conseil municipal, se sont réunis salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. **Date de Convocation : le 25 septembre 2024**

EXCUSÉS :

- Mickaël GIBOUIN qui a donné pouvoir à Jacques MONCORGER
- Christophe ROBINEAU qui a donné pouvoir à Sabrina BONNEAU
- Patricia TERRIEN qui a donné pouvoir à Nathalie LE GALL
- Philippe BUREAU qui a donné pouvoir à Yolande GUÉRIN
- Stéphane SAUVETRE qui a donné pouvoir à Céline CORBET

Absente : Sylvie RATEAU — **Est nommé secrétaire :** Yolande GUÉRIN
Assistait en outre : Nelly BIRAUD, DGS

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 2024

À défaut de transmission du procès-verbal, M. Christophe RICHARD, Maire procède à la lecture du Procès-Verbal et appelle le conseil municipal à émettre des observations. Aucune observation n'étant formulée, Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ** (1 abstention : J. ROUZINEAU) **APPROUVE** le Procès-Verbal de la séance du 5 septembre 2024.

1 — CCSL — Approbation du rapport de la CLECT
Arrivées de S. EL MAMOUNI et de G. COUE

M. Christophe RICHARD, Maire informe que par courrier en date du 15 juillet 2024, la Présidente de la Communauté de communes Sèvre et Loire lui a transmis le rapport établi par la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) en date du 18 juin 2024, portant sur le calcul des charges transférées du service commun informatique pour les points suivants :

- Recrutement d'un 4^e poste à compter du 22/04/2024
- Retrait de la ville de Vallet du service commun informatique à compter du 01/07/2025

La CLECT a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité. Elle établit un rapport qui est soumis à l'approbation de l'ensemble des conseils municipaux des 11 communes membres de la Communauté de communes Sèvre et Loire. Ce rapport sera adopté définitivement si la majorité qualifiée des communes (soit la moitié des communes représentant les deux-tiers de la population ou les deux-tiers des communes représentant la moitié de la population de l'EPCI) l'approuve. À l'issue, le Conseil communautaire sera amené à se prononcer sur les montants d'attribution de compensation définitifs pour chaque commune membre.

Considérant que ce rapport doit faire l'objet d'une approbation par la majorité qualifiée de la moitié des communes représentant les deux-tiers de la population ou les deux-tiers des communes représentant la moitié de la population.

Le conseil municipal, après délibération, par 1 voix « pour » (C. RICHARD), 16 voix « contre » (PY. CHARPENTIER, S. BONNEAU, R. ANTIER, N. GOHAUD, J. MONCORGER, Y. GUÉRIN, C. CORBET, D. FLEURANCE, N. LE GALL, V. VIAUD, S. MABIT) 5 abstentions (J.ROUZINEAU, Ph. LE LOUARN, S. EL MAMOUNI, G. COUE, M. TEIGNÉ) :

• **SE PRONONCE CONTRE :**

- le rapport établi par la CLECT en date du 18 juin 2024 ci-joint annexé.
- les tableaux définitifs de montants d'attribution de compensation appliqués aux dates de transfert, tels qu'ils sont présentés au sein du rapport de la CLECT.

M. Le Maire propose de représenter ce point au prochain Conseil Municipal, en apportant des explications complémentaires.

2 — CCSL — Itinéraire cyclable Le Landreau – La Chapelle-Heulin – Vallet – Gare de La Haye-Fouassière Convention de Gestion, d'entretien et d'exploitation

M. Christophe RICHARD, Maire expose que le Conseil communautaire, le 18 octobre 2023, a validé la stratégie cyclable communautaire de la CCSL. Celle-ci vise notamment à détailler un calendrier de programmation prévisionnel pour la période 2022-2030 en y associant les moyens financiers adaptés et en détaillant les modalités de gestion, d'entretien et d'exploitation des aménagements réalisés. Conformément à ce dernier, il est projeté de réaliser, en 2024, l'itinéraire Le Landreau – Gare de la Haye-Fouassière. Pour ce faire, il est proposé de mettre en place une convention entre la CCSL et les Communes. Elle précise les engagements de chacune des parties.

La CCSL assurerait à ses frais l'entretien suivant des aménagements réalisés :

- L'entretien lourd du revêtement de la voie verte située sur le chemin de la Brilletière : réfection partielle ou totale du revêtement sur la commune du Landreau.
- L'entretien lourd du revêtement de la voie verte située en sortie de bourg, en bordure de la route départementale n° 756 et sur les Voies Communales situées sur les Rue des Châteaux, rue de la Tonnellerie et rue de Beauvais : réfection partielle ou totale du revêtement sur la commune de la Chapelle-Heulin.

- L'entretien de la signalisation horizontale (marquage au sol : bandes cyclables, CVCB...) sur la commune de Vallet.
- L'entretien et le remplacement éventuel de la barrière interdisant l'accès à la coulée verte aux véhicules motorisés.
- L'entretien de la signalisation directionnelle et de police : nettoyage, réparation et remplacement des panneaux directionnels.
- L'entretien des dispositifs de sécurisation des aménagements cyclables : nettoyage, réparation et remplacement.

Les communes mettraient gratuitement, à la disposition de la CCSL pour travaux, les emprises suivantes :

- Le chemin rural n° 41 dit de la Brilletière sur la commune du Landreau.
- La Voie Communale n° 252 dite de Vera Cruz sur la commune de Vallet.
- La Voie Communale n°256 dite de la Vicomtière sur la commune de Vallet.
- Rue des Châteaux, rue de la Tonnellerie et rue de Beauvais de la Chapelle-Heulin.

Les communes autoriseraient la CCSL à réaliser sur ces parcelles les travaux d'aménagement de l'itinéraire cyclable.

- Les communes s'engageant à réaliser à leurs frais l'entretien suivant des aménagements réalisés :
- L'entretien courant du revêtement de la voie verte le long du chemin rural n° 41 dit de la Brilletière : nettoyage de la surface, fauchage, balayage et évacuation des déchets sur la commune du Landreau.
- L'entretien courant du revêtement de la piste, le long des Voies communales n° 252 et n°256 : nettoyage de la surface, fauchage, balayage et évacuation des déchets sur la commune de Vallet.
- L'entretien courant du revêtement de la voie verte située en bordure de la route départementale n° 756 : nettoyage de la surface, fauchage, balayage et évacuation des déchets sur la commune de la Chapelle-Heulin.

La présente convention serait conclue pour une durée de 5 ans à compter de sa signature.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** et 7 abstentions (Y. GUÉRIN, V. VIAUD, C. CORBET, G. COUE, PY. CHARPENTIER) :

- **APPROUVE** la convention de gestion, entretien et exploitation pour l'itinéraire cyclable le Landreau - Gare de la Haye-Fouassière figurant en annexe.
- **AUTORISE** M. le Maire à prendre toutes les mesures et signer tout document relatif à cette opération.

3 — Extension Bibliothèque - avenants n° 1 et n° 2 au marché de travaux

M. Jacques MONCORGER, Adjoint au Maire en charge du Patrimoine expose que :

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal par délibérations du 29 février 2024 et du 4 avril 2024 a attribué les marchés de travaux pour l'extension de la bibliothèque,

CONSIDÉRANT que ces travaux non prévus au marché sont liés à des sujétions imprévues ;

CONSIDÉRANT que ces travaux supplémentaires engendrant une plus-value au marché doivent être actés comme modification du marché public effectuée par voie d'avenant, conformément aux articles 139 -3 et 140 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

CONSIDÉRANT la nécessité de passer les avenants au lot n° 1 - DÉMOLITION-DÉSAMIANTAGE-DÉPLOMBAGE :

Lot n° 1 : DÉMOLITION - Désamiantage - Déplombage - Entreprise SOFULDEC SAS

Objet de l'avenant n° 1 et n° 2 :

- Désamiantage conduits
- Montant initial du marché HT : 31000 €
 Montant de l'avenant n° 1 HT : 1150 €
 Montant de l'avenant n° 2 HT : 3440 €
 Nouveau montant du marché HT : 35590 € soit TTC 42708 €

Aussi, après délibération, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITÉ** et 1 abstention (V. VIAUD) :

- **APPROUVE** les avenants ci-dessus,
- **AUTORISE** M. le Maire à les signer ainsi que tous les actes y afférents.

4 — Extension de la Bibliothèque « Comme un roman » - plan de financement et demande de subvention Conseil Départemental 44 - Soutien aux territoires « Cœur de Bourg/ Cœur de Ville »

M^{me} Nathalie LE GALL, Adjointe au Maire en charge des affaires culturelles expose que le projet d'extension de la Bibliothèque « Comme un roman » peut faire l'objet d'un financement du Conseil Départemental dans le cadre du programme Soutien aux Territoires « Cœur de Bourg/Cœur de Ville ».

En effet, ce projet s'inscrit dans la démarche « Cœur de Bourg/Cœur de Ville » par la création de nouveaux services au sein de la Bibliothèque « Comme un roman » :

- D'une salle d'animation pouvant accueillir 40 personnes,
- D'un espace détente,
- D'un espace de réunion ou de travail.

Aussi, le coût de l'opération prévisionnel est de 1434550 € TTC et le plan de financement prévisionnel sont présentés ci-dessous :

Coût estimatif de l'opération		
Nature des dépenses	Nom du prestataire	Montant (HT)
Maitrise d'œuvre		130 500
Bureau de contrôle- OPC		24 792
Coordonnateur S.P.S.		3 750
Études géotechniques-ALIOS		5 376
Levés topographiques -PROGEO		2 650
Divers (panneaux chantiers, publicité etc.)		4 015
Diagnostic avant travaux		1 340
Raccordements déplacement canalisation eau potable		50 000
Clôtures		35 000
Assurance dommage-ouvrage estimation		25 000
Sous-total MOE / Études		282 423
TRAVAUX		1 152 127
Sous-total TRAVAUX		1 152 127
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		1 434 550

PLAN DE FINANCEMENT					
Financements	À préciser le cas échéant	Sollicitée ou acquise	Montant (HT)	Taux	
DSIL		sollicitée	-00	0,0%	
Autres aide État		acquise	527 627	36,8%	
Conseil Régional		acquise	92 928	6,5%	
Département		sollicitée	500 000	34,9%	
Sous-total aides publiques			Taux de financement public	1 120 555	78,1%
Part de la collectivité			313 995	21,9%	
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			1 434 550		

C. RICHARD, Maire précise que suivant les derniers échanges avec le Conseil Départemental l'ensemble des dépenses ne seraient pas éligibles, il pourrait n'être retenu que les travaux en rapport avec l'extension.

Aussi, après délibération, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter la subvention dans le cadre du programme Soutien aux territoires « Cœur de Bourg/Cœur de Ville » auprès du Conseil Départemental pour 500 000 € :
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la demande de subvention, à l'attribution et à l'exécution.

5 — Rénovation et extension de la Bibliothèque « Comme un roman » - Projet de géothermie - convention de subvention Territoire d'Énergie Loire-Atlantique (TE44)

M. Jacques MONCORGER, Adjoint au Maire expose que TE44 et l'ADEME ont signé un Contrat de Développement des Énergies renouvelables Thermiques. Au travers de ce contrat, l'ADEME mandate TE44 pour l'instruction et le versement des subventions octroyées dans le cadre du Fonds Chaleur.

Après un audit énergétique de trois bâtiments communaux (Pôle Enfance, Bibliothèque « Comme un Roman » et l'École La Sarmentille) et une étude de faisabilité réalisée par BatiMgie prise en charge par TE44 en 2023, il a été mis en évidence que la distance entre la bibliothèque et les autres bâtiments permettait d'améliorer le bilan environnemental sans pour autant réaliser des économies financières. Aussi, il était plus judicieux de réaliser un champ de sondes séparé afin de limiter le coût de tranchée jusqu'à la Bibliothèque. La solution géothermie la plus avantageuse est celle avec la Bibliothèque autonome pour les raisons suivantes :

- Dépendance énergétique inférieure,
- Aucune nuisance acoustique pour le voisinage (comparé à une solution aérothermique
- Économie sur le plan environnemental
- Conservation d'une technologie gaz naturel en appoint pour assurer le secours et la production d'ECS
- Possibilité de géocooling.

Le projet répondant au cahier des charges de l'ADEME, pour prétendre aux subventions du Fonds Chaleur et la commission d'attribution des aides ayant émis un avis favorable le 18 juillet 2024, il est proposé, une convention de financement définissant les caractéristiques de l'opération et fixant le montant, ainsi que les conditions d'attribution et d'utilisation de l'aide financière accordée à la Commune par l'ADEME et versée par TE 44. Le coût total de l'opération est de 99 700 € HT et l'aide pouvant être attribuée est une subvention de 15 000 €.

Aussi, après délibération, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** les termes de la convention de financement et son annexe technique avec TE 44 annexée,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la présente convention et tous documents nécessaires.

6 — Rénovation énergétique Complexe Les Nouëles Projet de géothermie - convention de subvention Territoire d'Énergie Loire-Atlantique (TE44)

M. Jacques MONCORGER, Adjoint au Maire expose que TE44 et l'ADEME ont signé un Contrat de Développement des Énergies renouvelables Thermiques. Au travers de ce contrat, l'ADEME mandate TE44 pour l'instruction et le versement des subventions octroyées dans le cadre du Fonds Chaleur.

Pour rappel, la commune, en partenariat avec TE44 a inscrit le projet de rénovation du Complexe Les Nouëles dans les objectifs de performance énergétique attendus par le Décret tertiaire, qui fixe à échéance 2050 une

diminution de 60 % des consommations d'énergie par rapport à la consommation de référence. Les différents scénarios étudiés dans l'audit énergétique du bureau d'études thermique Bati Mgie en juillet 2022 ont permis de valider le scénario qui respecte les exigences en matière de gain sur le Cep (consommation d'énergie primaire) et Ubat (isolation de l'enveloppe du bâti) tout en apportant du confort aux usagers grâce au géocooling. Et en prévoyant la mise en place d'une PAC eau/eau (géothermie par sondes).

Le projet répondant au cahier des charges de l'ADEME, pour prétendre aux subventions du Fonds Chaleur et la commission d'attribution des aides ayant émis un avis favorable les 7 février 2022 et 18 juillet 2024, il est proposé, une convention de financement définissant les caractéristiques de l'opération et fixant le montant, ainsi que les conditions d'attribution et d'utilisation de l'aide financière accordée par l'ADEME et versée par TE 44.

Le coût total de l'opération est de 294 072.00 € HT et l'aide pouvant être attribuée est une subvention de 41 999.40 €.

Aussi, après délibération, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** les termes de la convention de financement et son annexe technique avec TE 44 annexée,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la présente convention et tous documents nécessaires.

7 — Rénovation Énergétique Complexe Les Nouëlles – plan de financement et demande de subvention DSIL — précisions

M^{me} Myriam TEIGNÉ, Adjointe au Maire en charge des finances expose que le projet de rénovation énergétique du Complexe Les Nouëlles peut faire l'objet de plusieurs financements : Dotation de Soutien à l'Investissement et du Fonds Vert notamment. Par délibération du 25 janvier 2024, le conseil municipal a autorisé M. le Maire à solliciter la subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) auprès de l'État en deux phases.

Pour complétude du dossier de demande, les services de l'État sollicitent une précision sur les termes de la délibération du 25 janvier 2024 en précisant le montant des travaux éligibles par tranche.

Aussi, après délibération, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITÉ** :

- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter la subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) auprès de l'État en deux phases et de compléter :
 - **Pour 2024 : 250 000 € pour un montant de travaux de 971115 €**
 - **Pour 2025 : 250 000 € pour un montant de travaux de 1210642 €.**
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents nécessaires aux demandes de subvention, aux attributions et à l'exécution.

C. RICHARD, Maire informe que la commune a été notifiée le 17 septembre dernier d'un montant de subvention au titre de la DSIL 2024 de 100 000 € et au titre du Fonds Verts de 445 000 €, ces subventions ayant été inscrites au BP 2024.

8 — RÈGLEMENT INTÉRIEUR – actualisation – passage du seuil des 3500 habitants

M. Christophe RICHARD, Maire expose que la population de la commune a franchi le seuil des 3500 habitants au 1^{er} janvier 2024. Selon les données officielles communiquées par l'INSEE, sa population totale s'établit désormais à 3512 habitants.

Le critère de la population a une incidence sur les règles de fonctionnement applicables au sein du conseil municipal. En ce qui concerne les dispositions budgétaires et comptables et suivant l'article L. 2311-4 du CGCT, la commune dispose d'un exercice budgétaire, à compter de la date de publication des résultats, pour se conformer aux dispositions budgétaires et comptables applicables aux communes relevant de la nouvelle strate démographique. Cela concerne notamment les données synthétiques sur la situation de la commune (article R. 2313-12 du CGCT), les modalités de vote du budget (article L. 2312-3 du CGCT) ou encore l'adoption du rapport sur les orientations budgétaires en application de l'article L. 2312-1 du code général des collectivités.

Aussi, le conseil municipal, après délibération et à l'**UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** la modification de l'article 21 du règlement intérieur comme suit :

Article 21 : Débat d'Orientation Budgétaire

Article L. 2312-1 du CGCT (modifié par la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 – art. 93) : Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8.

Le débat d'orientation budgétaire aura lieu dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget à l'occasion d'une séance ordinaire, après inscription à l'ordre du jour. Il donnera lieu à délibération et sera enregistré au procès-verbal de séance.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire sera transmis par voie dématérialisée 5 jours au moins avant la séance du conseil municipal et contiendra a minima :

- les orientations générales du budget de l'exercice,
- les engagements pluriannuels envisagés
- l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune.

9 — Mise à jour du tableau de classement des voies communales intervenu en 2024

M. Christophe RICHARD, Maire expose que le tableau de classement des voiries doit être mis à jour tous les ans. Aussi, pour tenir compte des différentes délibérations intervenues et approuvées durant l'année 2024 et en lien avec le projet d'adressage Géopal de renommage des voies et les demandes de classement dans le domaine public intervenues, il convient d'arrêter la longueur totale des voies à **71 801 ml** (ancien métrage arrêté à 69 600 ml).

Aussi, le Conseil Municipal, après délibération, à l'**UNANIMITÉ** :

- **PRÉCISE** que le classement et la mise à jour du tableau de classement des Voies Communales envisagée ne portera pas atteinte

aux fonctions de desserte et de circulation assurées par ces voies qui resteront ouvertes à la circulation publique,

- **APPROUVE** le classement des voies communales selon le tableau annexé et la mise à jour du tableau de classement des voies communales, conformément aux dispositions de l'article L 141-3 du code de la voirie routière portant à **71 801 ml** le total de la longueur de la voirie communale,
- **AUTORISE** M. le Maire à procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant.

10 — Désignation du (ou des) référent(s) déontologue(s)

M. Christophe RICHARD, Maire expose que le conseil municipal par délibération du 29 juin 2023, a approuvé la désignation du ou des référents déontologues suivant une liste établie par l'AMF 44. Or, suite à une recommandation de la DGCL, les services de l'État ont envoyé un courrier à toutes les communes le 10 juillet 2024 pour les inviter à délibérer à nouveau afin de désigner expressément un ou plusieurs référents déontologues au cœur de la délibération, et ne plus faire seulement référence à la liste de référents déontologue constituée par l'AMF 44. Aussi, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

- **DÉSIGNE** en qualité de référents déontologues les membres de la liste constituée par l'AMF 44 :
- M. Gilles BACHELIER, Conseiller d'État, ancien président de la cour administrative d'appel de Nantes
- Maître Marie-Christine CARLIER-MULLER, Avocat honoraire
- M^{me} le Bâtonnier Catherine LESAGE
- M. André LOUISY, Président de l'Association départementale des anciens maires et adjoints de Loire-Atlantique, ancien maire d'Orvault
- M. Jean-Luc MARGUET, Magistrat honoraire de la Chambre régionale des comptes des Pays de la Loire.
- Maître Jean-Charles MERAND, Avocat honoraire
- M. Patrick MINDU, Conseiller d'État honoraire, ancien président de la cour administrative d'appel de Nantes
- M. Jean-François MOLLA, Président honoraire du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, ancien vice-président du tribunal administratif de Nantes Uniquement en cas de demande de collégialité :
- M. Bernard MADELAINE, Président honoraire du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, ancien président du tribunal administratif de Nantes
- **DÉCIDE** que les personnes susmentionnées exerceront leurs fonctions pour la durée du mandat municipal,
- **FIXE** les modalités de saisine du ou des référents déontologues (ou des membres du collège) ainsi que les conditions d'examen des demandes comme tel :
- La commune saisit par tous moyens l'AMF 44 qui se charge d'affecter un des membres de la liste à l'affaire à traiter.
- L'AMF 44 met en relation le référent désigné avec la commune.
- Si besoin, sur demande du référent désigné ou de la collectivité, et en fonction de sa complexité, l'affaire pourra être traitée collégialement avec 2 à 4 autres membres de la liste. Le collège ainsi constitué décide en son sein de ses modalités de fonctionnement.
- La commune rémunère directement le référent ou le collège de référents, et décide des moyens matériels mis à disposition.

- **DÉCIDE** que les avis du ou des référents déontologues (ou des membres du collège) seront rendus par écrit dans un délai de 1 à 4 mois, en fonction de la complexité de l'affaire,
- **DÉCIDE** que les moyens matériels mis à disposition du ou des référents déontologues seront notamment les suivants : appui administratif pour la transmission de données utiles à l'affaire, mise à disposition d'une salle pour organiser des entretiens,
- **FIXE** les modalités de rémunération du ou des référents déontologues comme tel :
 - maximum 80 € par personne et par dossier
 - maximum 300 euros pour la présidence effective d'une séance du collège d'une demi-journée
 - maximum 200 euros pour la participation effective à une séance du collège d'une demi-journée
- **DÉCIDE** que le ou les référents déontologues (ou les membres du collège) bénéficient du remboursement de leurs frais de transport et d'hébergement dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale.
- **DÉCIDE** que cette délibération ainsi que les informations permettant de consulter le ou les référents déontologues (ou le collège) est portée par tout moyen à la connaissance des élus locaux intéressés.

11 – Pôle Enfance – approbation du règlement intérieur

M^{me} Nathalie GOHAUD, Adjointe au Maire, rapporte que le Pôle Enfance propose plusieurs services : Accueil périscolaire, Accueil extrascolaire, Restauration scolaire.

Sur proposition de la commission, il a été convenu de rédiger un règlement intérieur commun à ces différents services. Il a pour but de définir les règles de fonctionnement commun, à savoir :

- Modalités d'inscription
- Facturation et modalités de règlement
- Vie en collectivité et discipline
- Etc.

Chaque service est détaillé au sein d'une fiche dédié précisant le fonctionnement, les horaires et les modalités spécifiques à chaque accueil.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'**UNANIMITÉ** et 1 abstention (G. COUE) :

- **APPROUVE** le règlement intérieur du Pôle Enfance pour les services d'accueil périscolaire, extrascolaire et restauration scolaire,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- **ABROGE** les règlements adoptés précédemment pour chaque service au Pôle Enfance.

12 – Personnel communal – modification tableau des effectifs

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L.332-8 5° ;

M^{me} Myriam TEIGNÉ, Adjointe au Maire informe le conseil qu'un agent communal, a été inscrit sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne établie par le Centre de gestion de la Fonction Publique de Loire-Atlantique en tant qu'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

M^{me} Myriam TEIGNÉ rappelle que conformément à l'article L3132-1 du Code Général de la Fonction

Publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Aussi, le Conseil Municipal, après délibération et à l'**UNANIMITÉ** :

- **CRÉE** 1 poste d'Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2025,
- **SUPPRIME** 1 poste d'Adjoint Territorial du patrimoine principal de 1^{re} classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2025,
- **PRÉCISE** que les crédits seront inscrits au BP 2025.

13 – Comptes-rendus des commissions

Commission Enfance/Jeunesse :

M^{me} Nathalie GOHAUD rappelle que la commission Jeunesse se réunira le 3 octobre à 19 heures pour la présentation du bilan de l'année notamment. Le Conseil Municipal des Enfants se réunira en séance plénière le 10 octobre à 18 h 30 et en présence des nouveaux élus et désignera les membres des commissions. Le 17 octobre, la commission Enfance-Jeunesse travaillera sur le BP 2025. Le dispositif « Argent de Poche » sera accueilli par l'École La Sarmentille ».

Commission travaux/voirie/environnement :

M. Jacques MONCORGER va réunir la commission le 24 octobre afin de préparer le BP 2025. Il informe des prochains travaux de voirie courant septembre rue des sports, de La Gouterie et rue de Bellevue sous-réserve d'une météo favorable. Des devis seront prochainement réceptionnés et devraient être inférieurs aux inscriptions budgétaires pour des travaux de voirie rue de Racapé et de réfection de piliers.

Il informe qu'une partie des travaux à la Ferme de Briacé devrait prochainement débuter (le 14 octobre) sous maîtrise d'ouvrage du SYLOA. La Commune a demandé au SYLOA une intégration dans le CTeau de la deuxième partie située « Le Garrineau » afin de bénéficier de subvention de l'Agence de l'eau espérée à 50 % pour un montant d'étude de 50 000 € et de travaux de 150 000 €.

Pour information, la signature du CT eau aura lieu le 11 octobre en présence de M. Christophe RICHARD, Maire.

Commission communication :

M^{me} Myriam TEIGNÉ informe que dans l'édition du mois d'octobre de La Vie Landréenne, un article fait appel au bénévole pour entretien du cimetière les 16 et 26 octobre prochains.

Le Comité de lecture se réunira le 9 octobre prochain.

Concernant le BP 2025, elle diffusera prochainement le planning des commissions des finances.

Commission Urbanisme :

M. Stéphane MABIT rapporte que la commission s'est réunie le 25 septembre afin de faire un point d'étape concernant l'élaboration du PLUi et il a participé avec M. le Maire au COPIL du PLUi le 30 septembre évoquant principalement le projet de rédaction du futur règlement. Il précise que la rédaction du Document d'Orientations et d'Objectifs en cours d'élaboration devrait être finalisée pour fin 2024/début 2025 et présentée au Comité Syndical du SCOT.

J. MONCORGER rajoute que la mise à jour du PPRI devra intégrer le règlement du PLUi.

Commission affaires sociales/culturelles :

M^{me} Nathalie LE GALL rappelle l'organisation du Repas des Aînés le 19 octobre 2024, et qu'elle va prochainement organiser une commission pour la préparation des colis.

La commission Culture se réunira le 3 octobre pour la présentation du BP 2025.

Elle se félicite d'une représentation de la compagnie théâtrale en 2025 à Briacé, malgré la fermeture du complexe « Les Nouëlles »

Commission associations :

M. Damien FLEURANCE informe que les associations ont pleinement repris leurs activités.

*L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 20 heures 50*

**Pour plus d'informations,
consulter le procès-verbal
sur le site internet de la Commune.**



NAISSANCES

Pablo LEDERMANN

Né le 26 août 2024

Marceau VAN de MEERSSCHE

Né le 20 octobre 2024

DÉCÈS

André LAURENT

Décédé le 2 novembre 2024 à 78 ans

Jean-Paul CORBET

Décédé le 12 novembre 2024 à 71 ans



LES ENFANTS DÉCORENT LA RUE !

La Commune va installer des sapins de Noël dans les rues du bourg.

Le mercredi 18 décembre, les enfants sont invités à décorer ces sapins avec leurs créations.

Rendez-vous vers 15 h à la Grange de l'Hôtel de Ville, pour un départ encadré par des élus et des parents disponibles. Un goûter clôturera cet après-midi récréatif.

FERMETURE EXCEPTIONNELLE

À l'occasion des fêtes de fin d'année, les services municipaux seront fermés **les mardis 24 et 31 décembre 2024 (l'après-midi)** : l'Hôtel de Ville, l'agence postale, le service technique municipal, L'Antre Potes, la bibliothèque.

DEMANDE DE SUBVENTION

Les dossiers sont téléchargeables sur le site de la commune www.landreau.fr ou à retirer à l'Hôtel de Ville. Ils devront être déposés en mairie **au plus tard le 31 décembre.**

RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

À 16 ANS POUR LA JOURNÉE

DEFENSE ET CITOYENNETÉ



Les jeunes (filles et garçons) qui ont 16 ans sont invités à se faire recenser au secrétariat de l'Hôtel de Ville (avec carte d'identité, livret de famille et un justificatif de domicile).

DÉRATISATION



Distribution de produits contre les rongeurs : mardi 3 décembre 2024 et mardi 7 janvier 2025 de 9 h à 12 h à l'Hôtel de Ville.

URBANISME

> DÉPÔT DE DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE

EARL LUNEAU Rémy et Raphaël - 17, rue des Chais
Construction d'un bâtiment de stockage

BOUSSEAU Valentin - 25, rue du Paradis
Construction d'un préau

PECK Pascal - 17, impasse du Zéphyr
Pergola bioclimatique

JEGAT Grégoire - Rue de Bellevue
Construction d'une maison individuelle

> DÉPÔT DE DEMANDES DE DÉCLARATIONS PRÉALABLES

HUCHON André - Clos de la Fontaine
Coupe de 4 grands arbres

CATREVAUX Annick - 20, rue de Briacé
Clôture

PEIGNÉ Jean-Claude - Les Plesses
Modification de façade

HARMONIE HABITAT - 1 au 14, impasse du Lavoir
Rénovation énergétique de 10 maisons

GASNIER Steven - 2, rue des Alouettes
Abri de jardin

ROGEL Nadine - 4 bis, rue de l'Ouche Thebaud
Panneau photovoltaïque

Ces déclarations préalables et permis de construire ont fait l'objet d'un dépôt au service Urbanisme en vue de leur instruction et de la prise de décision par Monsieur le Maire.

POUR LA VIE LANDRÉENNE DE JANVIER 2025

TRANSMETTEZ VOS ARTICLES AVANT LE LUNDI 9 DÉCEMBRE 2024
Par mail : communication@le-landreau.fr

Protection des données personnelles : Conformément à la loi «Informatique et Libertés», vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données qui vous concernent (Loi du 6 janvier 1978 Informatique et liberté). Pour l'exercer, vous pouvez contacter l'Hôtel de Ville du LANDREAU.

Les personnes qui souhaitent **recevoir le bulletin municipal par mail uniquement** sont invitées à contacter la mairie pour se faire connaître.

VIGILANCE ARNAQUE AUX CALENDRIERS

Du démarchage abusif est constaté chaque année. Plusieurs individus tenteraient de vendre des calendriers. Un appel à la vigilance est de rigueur.

COMMENT NE PAS SE FAIRE ARNAQUER ?

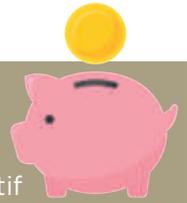
Voici quelques conseils pour ne pas se faire arnaquer :

« Demandez à voir la **carte professionnelle**, vérifiez le logo officiel de l'institution citée, **ne pas faire entrer chez soi un inconnu** et n'hésitez pas à contacter la Police Municipale au 02 40 06 49 63 ou la **gendarmerie** en cas de « visite similaire » pour signaler les faits. »



DISPOSITIF

« ARGENT DE POCHE »



Si vous êtes intéressé par le dispositif « Argent de poche », vous pouvez venir vous renseigner auprès de Bérengère. Pour rappel ce dispositif, mis en place en 2021, a été réfléchi et mis en place conjointement par les élus de la commission jeunesse et Bérengère LABEYRIE, animatrice jeunesse. Les objectifs du dispositif sont de permettre aux jeunes Landréens de participer à la vie de la commune, de valoriser leurs actions, mais aussi de gagner de l'argent par eux-mêmes et pour eux-mêmes. Cela donne aussi aux jeunes l'occasion de se familiariser avec le monde du travail. Pour être éligible et participer au dispositif « argent de poche », il faut :

- Être habitant du LANDREAU,
- Avoir plus de 16 ans et moins de 18 ans au premier jour du chantier,
- Remplir et rapporter un dossier de candidature (qui est à retirer à L'Antre Potes auprès de Bérengère).

Les dossiers sont à retirer et à retourner à L'Antre Potes, les mercredis de 14h à 17h30 ou du 30 décembre au 3 janvier de 14h à 19h. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 12 janvier 2025.

Pour tous renseignements n'hésitez pas à contacter Bérengère LABEYRIE au 02 40 06 46 12 ou par mail : animation.jeunesse2@le-landreau.fr

COLIS DE NOËL

Comme chaque année pour les fêtes le Centre Communal d'Action Sociale du Landreau offre un présent à chaque personne âgée de 72 ans et plus, n'ayant pas pu assister au repas et ayant répondu au questionnaire. C'est l'occasion pour les membres du CCAS et du Conseil Municipal de rendre visite aux aînés du Landreau courant décembre.



LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) VOUS INFORME...

L'AIDE SOCIALE LÉGALE

Ces aides en nature ou en espèces visent à compenser des déséquilibres financiers dus à la maladie, à la vieillesse, au handicap des personnes qui ne peuvent être aidées par d'autres moyens. Les demandes d'APA*, de télé-assistance, d'aide-ménagère, la prise en charge des frais de séjour en maison de retraite et de placement des personnes handicapées entrent dans le cadre de l'aide sociale légale. L'agent en charge du CCAS instruit ces demandes et les transmet aux autorités compétentes telles que le Conseil Départemental, la Préfecture ou les organismes de sécurité sociale.

L'AIDE SOCIALE FACULTATIVE

Ces aides non obligatoires dépendent de la politique sociale menée par la commune. Le CCAS peut attribuer des prestations remboursables ou non : secours d'urgence, bons d'achat de denrées alimentaires et de carburant, etc. Ces aides ponctuelles permettent à des personnes en difficulté de régler certaines factures,

comme les frais d'électricité, d'eau. Le CCAS établit alors un dossier et après un passage en commission, peut éventuellement intervenir en complément des dispositifs d'aide, généralement soumis à des barèmes de ressources, dans lesquels les personnes sont engagées. Cependant, les personnes en difficulté qui ne bénéficient d'aucun dispositif d'aide peuvent également se tourner vers le CCAS.

PETIT RAPPEL : pour les personnes souhaitant bénéficier de l'épicerie sociale, les dossiers complets doivent être déposés au CCAS, au plus tard le 15 du mois.

Pour plus de renseignements :

Vous pouvez contacter le : 02 40 06 45 57 ou par mail à : ccas@le-landreau.fr

Le CCAS reçoit uniquement sur RDV.

*Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

LA COMMUNE DU LANDREAU FIBRÉE À 100 % : INFORMATION DU DÉPARTEMENT

DÉPLOIEMENT DU TRÈS HAUT DÉBIT

La commune du Landreau fibrée à 100 %

Pour garantir l'égalité d'accès à internet en centre-ville comme en milieu rural, le Département de Loire-Atlantique fait du numérique un enjeu de développement équilibré des territoires. Il intervient ainsi pour équiper en fibre optique les 300 000 locaux situés en dehors des agglomérations de Nantes, de Saint-Nazaire et de la presqu'île de Guérande, avec l'objectif de raccorder toute la Loire-Atlantique d'ici 2025. Toute la commune éligible au très haut débit depuis octobre 2024.

LES ÉTAPES DE L'ARRIVÉE DE LA FIBRE AU LANDREAU :

- **Janvier 2024** : lancement des travaux sur la commune
- **Juin 2024** : raccordement des premiers locaux
- **Octobre 2024** : 100 % de la commune est éligible au très haut débit. Tous les habitants qui le souhaitent peuvent contracter un abonnement auprès d'un fournisseur d'accès à internet.

LA FIBRE OPTIQUE, POUR QUOI FAIRE ?

Ordinateurs, télévisions, téléphones, tablettes, consoles de jeux... De plus en plus d'objets sont connectés en simultané sur les box internet et nécessitent un débit important. La fibre optique permet de transmettre les données à très grande vitesse et constitue aujourd'hui le réseau qui offre les meilleures performances.

COMMENT BÉNÉFICIER DE LA FIBRE OPTIQUE ?

1 / Comparez les offres

La présence des opérateurs sur le réseau peut varier en fonction de votre lieu d'habitation. À vous de les contacter pour vérifier votre éligibilité à leurs offres. Prix de l'abonnement, services associés, durée d'engagement, coûts de mise en service ou de location de box, frais de résiliations... Plusieurs critères sont à prendre en compte pour trouver l'offre qui correspond le mieux à vos besoins.

2 / Contractez un abonnement

Vous avez trouvé votre fournisseur d'accès à Internet ? Une fois votre contrat signé, votre opérateur vous propose alors un rendez-vous pour l'installation. Il est nécessaire que vous soyez présent à votre domicile le jour du rendez-vous.

3 / Raccordez votre domicile

Le jour du rendez-vous, le technicien **récupère la fibre devant chez vous et l'achemine à l'intérieur de votre logement**. Il vous fournit ensuite le matériel nécessaire (box). La durée d'installation varie en fonction de votre type d'habitation et des travaux nécessaires. Comptez entre 2 et 4 heures d'intervention.

4 / Profitez de la puissance de la fibre

Navigation sur smartphone, tablette, ordinateur, streaming vidéo, jeux en ligne, visioconférences... Grâce à la fibre optique, vous pouvez dorénavant profiter de tous vos écrans en simultané.

VOUS SOUHAITEZ RACCORDER UNE MAISON INDIVIDUELLE ?

Pour les maisons déjà construites

La fibre suit le réseau de fils du téléphone classique. Soit les fils sont visibles et arrivent en hauteur sur votre façade, soit ils sont enterrés dans votre jardin. Afin que le technicien puisse intervenir, il est important que l'accès à la zone d'arrivée du téléphone soit dégagé.

Pour les maisons neuves

Si votre maison n'a jamais été raccordée au réseau téléphonique classique, il est nécessaire, en tant que propriétaire, de procéder à des travaux de viabilisation pour acheminer le câble de fibre optique entre votre logement et le réseau du Département.

À noter : depuis le 1^{er} janvier 2022, les nouveaux raccordements au réseau téléphonique cuivre ne sont plus possibles. Seule la fibre optique est aujourd'hui proposée.

Plus d'infos sur numerique.loire-atlantique.fr ou au 0 800 80 16 44.

SANTÉ SOCIAL

LES RESTAURANTS DU CŒUR - LES RELAIS DU CŒUR



COLLECTE DÉPARTEMENTALE D'OCTOBRE 2024

La collégiale des restaurants du cœur du Loroux-Bottereau remercie toutes les personnes qui ont participé à la collecte départementale.

Grâce à la générosité des donateurs, nous avons obtenu une collecte satisfaisante.

Si vous souhaitez nous rejoindre pour la prochaine collecte nationale des 7-8-9 mars 2025, vous pouvez nous appeler au centre des restos du cœur du Loroux-Bottereau :

- soit au 02 51 71 97 27, le mardi de 8 h 30 à 17 h et le mercredi de 17 h à 18 h,
- soit par mail : Ad44.loroux@restosducoeur.org

ATTENTION : changement du jour de distribution pour les bénéficiaires des Restos du Cœur du Loroux-bottereau :

- **À NOËL** : une distribution unique se fera le lundi 23 décembre 2024 de 14 h à 18 h 30.
- **AU JOUR DE L'AN** : une distribution unique se fera le lundi 30 décembre 2024 de 14 h à 18 h 30.

La collégiale du Loroux-Bottereau

ÉCOLE SAINTE MARIE

LES MATERNELLES À BRIACÉ



Les élèves de seconde SAPAT (services aux personnes et aux territoires) du Lycée Briacé accueillent, comme les années précédentes, les élèves de maternelle de l'école Sainte-Marie pour des ateliers. Nous les rencontrerons trois fois dans l'année, au programme : atelier cuisine, jeux de société, bricolage, lectures d'histoires, parcours de motricité. Merci aux lycéens et à leurs professeurs pour ces animations.

NETTOYONS LA NATURE



C'est avec beaucoup d'enthousiasme et de responsabilité que les enfants de l'école Sainte-Marie sont allés à la chasse aux déchets autour de l'école le 15 octobre dernier. Après avoir enfilé chasubles et gants, le nettoyage a pu commencer. Les groupes multi-âges dans un premier temps, se sont vus attribuer un lieu de recherche : le clos des barres, l'étang des Nouëlles ; la place de l'église, la Tricotaine. Dans un deuxième temps, pour les plus grands seulement le nettoyage s'est poursuivi vers le terrain de foot, le local des jeunes et la bibliothèque. Nous avons trouvé des déchets tels que, des canettes, des sachets plastiques, des petits papiers, des bouteilles et morceaux de verre, des capsules, des mégots de cigarettes, divers morceaux de plastiques et de métal. Cependant, nos sacs poubelles étaient bien moins remplis que les années passées. C'est un constat positif !

Bravo à tous les élèves et aux Landréens pour leur volonté de maintenir leur environnement propre et agréable.



LE VENDÉE GLOBE

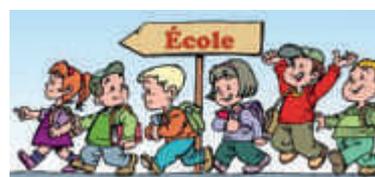


Comme toutes les classes de l'école, la classe de CM1-CM2 se prépare à suivre la course du Vendée Globe. Les élèves suivront l'ensemble des skippers mais deux d'entre eux retiendront particulièrement leur attention : Guirec Soudée et Maxime Sorel.

Ils ont découvert le premier, à la rentrée, grâce à son album « La poule qui fit le tour du monde ». Depuis, la mascotte de la classe, Monique la poule, suit les élèves durant les différents projets de la classe. Celle-ci a même accompagné des élèves au village du Vendée Globe, osant même une petite photo avec son ami Guirec. Les enfants ont fait la connaissance du second skipper lors d'une visioconférence où Maxime Sorel a répondu aux questions posées par des enfants de toute la France. Depuis le départ, tous les élèves de l'école suivent quotidiennement le classement des skippers.

PORTES OUVERTES DE L'ÉCOLE ET INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE SAINTE-MARIE

Choisir un établissement est une décision importante, qui engage et qui nécessite réflexion. L'école Sainte-Marie propose plusieurs occasions pour visiter, découvrir, se renseigner, faire connaissance...



Sur rendez-vous auprès de Peggy Laurent, cheffe d'établissement, l'inscription offre **un temps d'accueil personnalisé**. Vous pourrez découvrir l'école et poser toutes vos questions. N'hésitez pas à venir nous rencontrer **samedi 25 janvier 2025 de 10h à 12h** lors de notre matinée Portes Ouvertes. L'équipe enseignante sera ravie de faire votre connaissance !

Contact possible :

- par téléphone au **02 40 06 43 23** (journée de décharge : le jeudi)
- ou par mail : **ec.landreau.ste-marie@ec44.fr** (merci de privilégier les mails).

ÉCOLE LA SARMENTILLE

LES INSCRIPTIONS POUR LA RENTRÉE 2024 SE PRÉPARENT

Les enfants nés en 2022 peuvent être inscrits dès à présent à l'école pour leur rentrée en petite section de maternelle de septembre 2025.

Si vous êtes concernés, merci de contacter l'école La Sarmentille par téléphone au **0240064400** ou par mail à l'adresse suivante : **ce.0440579r@ac-nantes.fr** pour prendre rendez-vous dès maintenant pour un premier contact. Une matinée de visite et d'échange avec l'équipe enseignante sera mise en place au printemps pour préparer cette rentrée importante. La directrice, M^{me} Fontaine, est disponible pour tout renseignement.



CROSS DES CM2 AU COLLÈGE



Les élèves de CM2 de l'école ont participé au cross du collège le jeudi 17 octobre.

Après s'être préparés pendant les séances de sport de l'école, ils ont parcouru 1,2 kilomètres dans le bois des Dorices, près du collège Pierre Abélard. Les élèves de CM2 et de Sixième couraient sur le même parcours, il y avait une course filles et une course garçons.

Tous ont réussi à terminer le circuit et étaient très fiers. Nous avons fait des résultats très honorables, particulièrement chez les filles, puisque parmi les 15 coureuses de l'école La SARMENTILLE, nous avons rapporté une médaille pour la 3^e place, et 2 autres élèves se sont placés dans le top 10, aux 6^e et 8^e places. Bravo à tous !

DÉBUT DES SÉANCES DE NATATION

Les 6 classes d'élémentaire (tous les élèves du CP au CM2) se rendront bientôt à l'espace Divaquatic au Loroux-Botttereau pour un cycle de 8 ou 10 séances dans le cadre du système des stages massés : 2 classes vont à la piscine 2 fois par semaine sur 4 ou 5 semaines pour un apprentissage plus condensé et plus efficace. Les cours ont débuté en novembre pour les deux premières classes (les CE1/CE2 et les CE2/CM1) et se poursuivront jusqu'en mars. Merci aux parents qui nous accompagnent et nous aident lors de ces séances.

APEL DE L'ÉCOLE SAINTE-MARIE

Toute l'équipe de l'APEL vous adresse un grand merci pour votre engagement et votre participation lors de notre récente « Opération Choucroute ». Grâce à votre dévouement et à votre enthousiasme, cette action a été un véritable succès ! Vos commandes nombreuses ont permis de nous rassembler autour de cette belle initiative et les fonds récoltés vont contribuer à des projets enrichissants pour nos enfants. Cela n'aurait pas été possible sans vous. Encore une fois, merci à chacun d'entre vous pour votre implication. Ensemble, nous faisons la différence ! Un remerciement tout particulier à nos partenaires qui chaque année répondent présents, la **Maison Bodet**, la **Boulangerie-Pâtisserie Moreau** et la **Charcuterie Stéphane Paillou**, ainsi qu'aux commerçants de la commune qui ont accepté de mettre à disposition nos flyers et bons de commande. En cette fin d'année, nous vous souhaitons de bonnes fêtes et de pouvoir profiter de vos enfants et de leur créer de beaux et bons souvenirs. Nous vous retrouvons en 2025 pour encore plein de projets en faveur de nos enfants...



ASSOCIATION LANDRÉENNE DE PÊCHE

L'Association Landrénne de Pêche tiendra son assemblée générale le vendredi 13 décembre 2024 à 20h à la salle de la Tricotaine au Landreau. Chaque personne présente aura la possibilité de participer à une matinée pêche en No-Kill (leurre ou cuillère) le dimanche 26 janvier, avant l'ouverture officielle le samedi 1^{er} février 2025. Nous comptons sur votre présence !

AMAP LANDREAU-DIVATTE

**VOUS VOULEZ MANGER BIO ET LOCAL ?
ALORS REJOIGNEZ L'AMAP DU LANDREAU.**

Les distributions de légumes, viandes, œufs, fromages, pâtes, fruits... ont lieu **le mercredi de 18h30 à 19h30 à la Scop Pain Virgule**. Nous serons ravis de répondre à vos questions directement sur place ou par mail à amapdivatte@gmail.com

CARA'BELLA

L'AG DE CARA'BELLA



Un rendez-vous de l'association Cara'Bella, cela peut être une guinguette, ça peut être aussi la fête de la musique qu'elle organise avec le comité des fêtes du Landreau ainsi que la Mairie. Mais non, c'est l'Assemblée Générale de l'association à laquelle tout le monde est convié. Les membres, bien sûr, mais aussi toute personne intéressée ou curieuse. Cela n'engage à rien, c'est un moment de rencontre et de partage. **Elle se déroulera le mardi 10 décembre à 20h, salle de la Tricotaine**. Alors, rendez-vous autour d'un verre pour nous rencontrer.

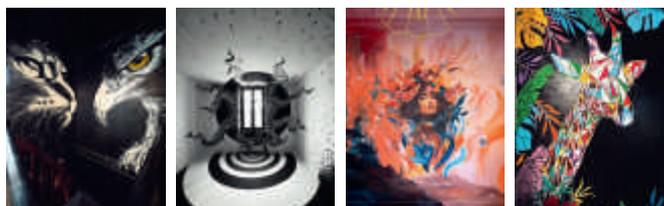


LA LANDRÉENNE



Alors que l'automne s'installe, que le vin nouveau fermente en cave, l'association de chasse La Landrénne s'active. En effet, la fin des vendanges signe l'ouverture de la chasse. L'association organise un samedi par mois durant cette période une battue dans des endroits ciblés de la Commune, opération visant à traquer le sanglier et le renard classés comme nuisibles et éventuellement le chevreuil suivant un plan de chasse. Ces actions qui mobilisent bon nombre de chasseurs et de chiens tentent de limiter dans la mesure du possible la prolifération de ces espèces et les dégâts qui en découlent notamment dans les champs agricoles mais aussi sur la route lors de leur traversée. Il est enfin bon de préciser que ces battues s'organisent dans un cadre réglementé et que le périmètre où celles-ci s'organisent est identifié et de fait interdit au public le temps de l'intervention. Pour tout renseignement relatif à l'association, vous pouvez vous manifester par courriel à l'adresse suivante lalandreenne44@hotmail.com

LA FEUILLE



Pour conclure une année riche en rencontres et en événements, et pour en préparer une prochaine que nous espérons plus active encore, les bénévoles de l'association les Baronneurs vous invitent à leur assemblée générale qui aura lieu le vendredi 6 décembre à 19h à l'espace La Feuille (place de l'église). À cette occasion nous vous proposons de faire le bilan et d'échanger autour des deux manifestations de l'année 2024 :

- **L'exposition immersive de l'été**, avec la participation de 14 artistes bénévoles.
- **L'attraction immersive d'Halloween** « Promenons-nous dans l'effroi », avec la collaboration du foyer ado « l'Antre Pote ».

Nous serons très heureux de vous accueillir et d'écouter vos impressions et suggestions sur les futurs projets de l'association. Si vous êtes tenté de rejoindre l'équipe bénévole déjà en place, c'est possible à tout moment. Enfin nous partagerons bien entendu un verre de l'amitié !

UNC DU LANDREAU-MÉMOIRE

Le samedi 9 novembre 2024, M. le Maire du Landreau, Christophe RICHARD, a remis aux jeunes du conseil d'enfants le nouveau drapeau de l'Union Nationale des Combattants.



La représentante des jeunes, dans un geste remarquable l'a transmis au président de l'UNC Joseph AUDOUIN qui à son tour l'a confié à ses porte-drapeaux : Pierre CUSSONNEAU titulaire et Jacques BERGOT suppléant. Cette cérémonie s'est déroulée dans une ambiance conviviale de plus de cinquante adhérents et sympathisants de la commune et des communes voisines. Comme de coutume la municipalité a offert le verre de l'amitié, le café et les « *chouquettes* » de Myriam.

Le 11 novembre 2024 a réuni les trois autres communes du secteur : La Boissière-du-Doré, Le Loroux-Bottereau, la Remaudière.

Nos jeunes ont été à l'honneur, car chargés de perpétuer le devoir de mémoire pour que les morts pour la France ne soient pas oubliés. Par une action symbolique préparée par les jeunes de la Remaudière et encadrée par le président Jean-Pierre PETITEAU et leurs parents,



les enfants se sont transmis les signes de la République pour l'année 2024, qui seront retransmis en 2025 aux jeunes du Loroux-Bottereau et ensuite de commune en commune. En voici là les mots de la passation : « *Au nom du comité du Souvenir Français du canton du Loroux je te transmets l'emblème de la France et les symboles républicains* ». Ensuite en cortège les jeunes accompagnés des présidents et des maires se sont dirigés vers le « *carré militaire* » pour déposer cet emblème avec ces mots : « *À nos morts pour la France, à nos blessés de guerre. L'emblème de notre France, souvenir et reconnaissance* ». Le défilé avec la musique, les jeunes et les pompiers suivis de Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents, et de nombreux participants se sont dirigés vers le vin d'honneur, avec les crus du Landreau, café, boissons fraîches et petits gâteaux. La journée se termina autour d'un bon repas servi au restaurant scolaire, avec contes et chansons comme la tradition du vignoble le veut. Merci aux enfants, aux jeunes pompiers, aux musiciens, aux Maires et Présidents, aux autorités civiles, militaires et religieuses, au Conseil Municipal et à tous les bénévoles pour la réussite de cette belle journée ensoleillée rehaussée par le carillon joyeux des cloches du Landreau comme ce fut le 11 novembre 1918, mais cette fois c'est grâce à notre fidèle « *Maria* ».

LES CLÉS EN FÊTE

L'Orchestre d'Harmonie « Les Clés en Fête » est composé d'une quarantaine de musiciens de tous âges. Il a pour objectif d'accueillir dans une ambiance conviviale des musiciens confirmés et débutants, de proposer 3 concerts différents dans l'année dans les communes partenaires de l'association à savoir le Landreau, Divatte-sur-Loire et le Loroux-Bottereau. Composé de bois (flûtes traversières, clarinettes, saxophones), cuivres (cors, tubas, trompettes, trombones) et percussions (batterie, timbales, claviers...), nous participons largement à l'animation culturelle des communes et associons régulièrement d'autres groupes ou associations locales à nos projets musicaux.

CETTE ANNÉE EST POUR NOUS PARTICULIÈRE :

Nous avons, pour la première fois, participé aux marchés de Noël du Loroux-Bottereau et de la Chapelle-Heulin avec un programme composé de pièces de Noël de différentes époques (de Noël médiéval à la célèbre chanson de Mariah Carey en passant par la musique du film *L'étrange Noël de M. Jack*).

Nous avons un grand projet pour la fin de saison : la préparation d'un spectacle entièrement consacré à Supertramp. Nous aurons la chance de jouer la musique du mythique groupe arrangée spécialement pour notre



orchestre par Philippe Quélard lors d'un grand concert à Saint-Julien-de-Concelles en juin.

NOS PROCHAINS CONCERTS :

Samedi 22 mars 2025 à 20h30 à La Chapelaine à Divatte-sur-Loire pour un concert « Autour de la trompette », nous inviterons pour l'occasion la classe de trompette de l'école de musique Loire-Divatte.

Samedi 14 juin 2025 à 20h30 à la Quintaine à St-Julien-de-Concelles : spectacle musique de Supertramp.

Pour nous contacter : lesclesenfete@free.fr

FLASH BACK
SUR LE 11 NOVEMBRE

LES MEMBRES DE L'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS, LES ÉLUS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS ONT PARTAGÉ CE TEMPS DE MÉMOIRE.



« Souvenons-nous des tranchées, des boues putrides, Où les soldats vivaient, souffraient dans un monde morbide. Les gaz toxiques, les obus, les cris de terreur, La Première Guerre, un enfer, où chaque jour était une épreuve d'horreur. N'oublions pas les femmes et les enfants, dans l'ombre, Qui ont porté un fardeau silencieux, dans un monde sans nombre. Les femmes, vaillantes et fortes, ont travaillé sans répit, Dans les usines, les hôpitaux, elles ont tout donné, sans limite. Les enfants, innocents et curieux, ont grandi dans l'incertitude, Leurs rires étouffés par les cris de la guerre, une dure inquiétude. Ils ont vu les êtres chers partir au front, avec courage, Et ont appris à vivre avec le manque, en cette période de sombre orage. L'Armistice a mis fin à la guerre, le monde a trouvé la paix, Mais nous n'oublions pas les horreurs, les souffrances, les combats à jamais. Le 11 novembre, jour de mémoire, nous réfléchissons et prions, Pour que la paix prévale toujours, sur cette terre que nous partageons. »
(Poème auteur inconnu)

Le 11 novembre n'est plus seulement une date. C'est devenu le rassemblement de tous les Français. C'est le 11 novembre 1920, quand le soldat inconnu est porté sous l'Arc de Triomphe, pour ne jamais oublier le prix de la Victoire. C'est le 11 novembre 1923, quand André Maginot allume la Flamme, présence vivante du souvenir des morts. Une flamme qui ne s'est plus jamais éteinte depuis. C'est le 11 novembre 1940, quand, dans le désarroi des consciences, les lycéens et les étudiants de Paris font de la flamme un symbole de résistance. C'est le 11 novembre 1943, quand les résistants de l'Ain devancent la Libération en défilant dans Oyonnax. C'est aussi le 11 novembre 1944, quand la France retrouve le droit de célébrer la victoire.

« Aujourd'hui la flamme brille sous l'Arc de Triomphe depuis 100 ans durant lesquels les Français n'ont jamais cessé de clamer : Vive la République ! Et vive la France ! ».



CCSL

DÉCHETS

LA REDEVANCE INCITATIVE ÉVOLUE

Qu'est ce que c'est ?

La redevance incitative est une contribution financière demandée pour utiliser le service public de gestion des déchets. Sa facturation est en lien avec la production de déchets car elle est calculée au service rendu, comme l'eau ou l'électricité.
La Redevance incitative est donc un système équitabile.

La redevance incitative vous permet ainsi de bénéficier :

- De la collecte en porte à porte pour les ordures ménagères (poubelles grises) et les emballages (sacs jaunes) ;
- De l'accès aux points d'apports volontaires pour le papier, le verre et le textile ;
- De l'accès aux 2 déchèteries.

La redevance incitative se compose de 2 parties :

- **Un forfait fixe** permettant de financer la collecte, le traitement et le recyclage des déchets, la gestion administrative du service et comprenant 24 passages par an en déchèterie.
- **Une part variable** qui tient compte du nombre de levées de votre bac d'ordures ménagères et du nombre de passages supplémentaires en déchèterie (au-delà de 24).

POURQUOI UNE HAUSSE ?

La hausse des prix de l'énergie, de la taxe d'enfouissement et d'incinération instituée par l'État ainsi que les coûts de traitement des déchets ont fait augmenter le coût de ce service. La production croissante des déchets par habitant vient accentuer cette augmentation.

Le budget « déchets » est un budget qui doit être totalement autonome et équilibré en dépenses et recettes : La redevance incitative est le seul impôt pouvant financer les coûts de ce service.

C'est pour cela que lors du Conseil communautaire du 19 juin 2024, les élus ont décidé à l'unanimité d'augmenter la redevance incitative des déchets.

Cette réévaluation sera réalisée en 3 fois chaque 1^{er} juillet du 01/07/2024 au 01/07/2026

Il a également été décidé d'accompagner cette réévaluation de mesures plus justes et plus incitatives :

- **La suppression de la facturation des 2 levées obligatoires semestrielles** afin de mieux tenir compte des habitants engagés dans une démarche forte de limitation des déchets ;
- **La majoration du coût de la levée à partir de la 5^{ème} levée** sur un semestre. En moyenne, on constate 4 levées par semestre pour les foyers de la Communauté de Communes.



Retrouver l'ensemble de grille tarifaire sur le site internet : dechets.cc-sevrolaire.fr

Une question ?
02 51 71 75 71 ou par mail dechets@cc-sevrolaire.fr

ZOOM

CE MOIS-CI, LE ZOOM SE PRÉSENTE LUI-MÊME !

Si vous êtes landréen et que votre activité professionnelle est également installée au Landreau, alors le Zoom est fait pour vous !

Le Zoom présente votre activité et votre parcours professionnel afin de vous faire connaître des habitants du Landreau.

Si vous souhaitez vous faire connaître, envoyez un mail à communication@le-landreau.fr ou contactez le 02 40 06 43 75.

PETITES ANNONCES

Journées Dégustation
Le 07 et 08 décembre de 10h00 à 19h00

Nos vins à déguster :

- Gros Plant du Pays Nantais sur Lie
- Muscadet Sèvre et Maine sur Lie
- Muscadet Cru Goulaine
- Vins du Val de Loire
- Méthode Traditionnelle
- Jus de raisin

Mais aussi...

D'LES VERGERS DU CHOUQUET

- Cidre
- Poiré
- Pommeau de Normandie
- Calvados
- Jus de pomme et de poire
- Bières
- Fromages Normands

D'LES DOMAINES RICHARDS

- Muscat de Baumes de Venise
- Vacqueyras
- Beaumes de Venise
- Côte du Rhône villages
- Huile d'olive

D'LA BRULERIE DU VIGNOBLE

- Torréfacteur de café artisanal
- Cafés BIO

IDEES CADEAUX...

TOMBOLA GRATUITE

LA MARQUE JUST FRANCE

- Les Plantes et les huiles essentielles au service de votre bien être.

11 La Grange 44430 LE LANDREAU - 02 40 06 45 65
domaineraphael@landreau.fr www.domaineraphael.fr
L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération

ASSISTANTE MATERNELLE

Assistante maternelle, dispose de 3 places qui se libèrent en janvier 2025 pour des enfants de 3 mois à 3 ans, je suis joignable au 06 62 36 64 64.

ASSISTANTE MATERNELLE

Assistante maternelle, disponible pour accueillir deux enfants de 0 à 3 ans. Dans une maison au calme située en impasse. Vous pouvez me joindre au 07 60 30 69 52.

BOULANGERIE MOREAU

LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE APPROCHENT !

Claire et Christian vous proposent leurs services pour vos repas de fêtes :

- Petits fours apéritifs maison, baguettes ou roues apéritives diverses...
- Pains et pâtisseries pour vos repas de fête. (pains spéciaux et bûches traditionnelles ou création avec de nombreuses nouveautés ou bûches glacées de fabrication artisanale et maison)
- Chocolats maison, pâtes de fruits maison et confiseries diverses...

LES COMMANDES SERONT PRISES JUSQU'AU VENDREDI 20 DÉCEMBRE.

Le magasin sera ouvert les : mardi 24 décembre : 7 h à 19 h (non-stop),
mercredi 25 décembre : 7 h 30 à 12 h 30, mardi 31 décembre : 7 h à 17 h (non-stop)

Magasin fermé les : jeudi 26 décembre, mercredi 1^{er} et jeudi 2 janvier.

Toute l'équipe de la boulangerie vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année !

Claire et Christian MOREAU - 2, rue Bouteiller de l'Isle 44 430 LE LANDREAU - Tél. 02 40 06 41 42

LE RUGBY CLUB LE LANDREAU

Le Rugby Club Le Landreau (RCLL), fondé en 2018, est le seul club de rugby à XV à être affilié à la Fédération Française de rugby sur le territoire de la Communauté de Communes Sèvre-Loire. Le RCLL est piloté par une équipe fonctionnant sur le mode collégial, ce qui permet de rassembler différentes compétences nécessaires à la vie du club et à son développement. Une année sportive au RCLL est rythmée par des événements adressés aussi bien aux licenciés qu'à un plus large public, mais aussi à nos partenaires que nous remercions pour le soutien qu'ils nous apportent.

Aujourd'hui, le RCLL peut s'appuyer sur ses 135 licenciés pour porter les valeurs du rugby : respect, solidarité, camaraderie, tolérance et plaisir. L'École de Rugby accueille des licenciés, filles et garçons, dès 3 ans (Baby Rugby) jusqu'à 12 ans (Catégorie M12), mais également des joueurs adultes pour la section Rugby à 5 mixtes loisirs dont l'équipe est baptisée « *Black Pink Five* » pour afficher les couleurs de notre club. Les entraînements et matchs se déroulent au Stade Pierre Charpentier (Le Landreau). Les catégories École de Rugby s'entraînent, en fonction des âges, les mercredis en fin d'après-midi et/ou les samedis matin tandis que les joueuses et joueurs de Rugby à 5 s'entraînent les vendredis soir et dimanches matin.

Il est toujours possible de nous rejoindre cette année sur les catégories suivantes M10, M12 et Rugby à 5. Pour cela, n'hésitez pas à nous contacter par le biais de notre **site web** : rcll.ffr.fr/.

Nous vous convions d'ores et déjà à la fête du club qui aura lieu en juin 2025, date à laquelle nous serons ravis de vous accueillir afin de vous convertir au ballon ovale !

En attendant, suivez-nous sur les réseaux :

Instagram : @rugbyclublelandreau

Facebook : @Rugby Club Le Landreau 44

